

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
DES ARBITRES**

Sous-Commission de Metz

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION RESTREINTE DE BUREAU
DU VENDREDI 25 MAI 2017**

Présidence : M. AULBACH.

Présents : MM BRETAUDEAU, BRILLOUET, STEFANETTI et TAESCH (vice-président du D.M.F.),

Excusés : MM, PERNOT (représentant le CD du DMF) et VENTINI (représentant des arbitres de la SCA Metz)

1. CARNET

- La SCA Metz est informée que l'arbitre Caletti récupère tout doucement de son terrible accident de la circulation, mais que d'après le chirurgien, il ne pourra pratiquer l'arbitrage pendant au moins un an. Tous nos vœux de consolidation et nos encouragements à la patience.
- Certificat de l'arbitre Schatz : meilleurs vœux de rétablissement.
- Le Bureau de la SCA Metz apporte tout son soutien aux arbitres récemment agressés physiquement voire verbalement ou encore psychologiquement.

2. COURRIER

- Courriel de Thomas Machometta : pris note.
- Courriel de Frédéric Maillot : pris note.
- Demande d'allègement de désignations pour raison médicale de l'arbitre Huertas : demande accordée.

3. ADMINISTRATIF

- La SCA Metz compte actuellement 165 arbitres (stagiaires compris) au 01/05/2018 contre 184 il y a un an à la même époque.
- Le secrétaire de désignations doit faire face à de nombreuses défections d'arbitres peu intéressés par la fonction sur cette fin de saison qui va conduire à un certain nombre de non renouvellement.

4. TECHNIQUE

- Les examens pratiques des arbitres stagiaires sont terminés. Remise des écussons le vendredi 08 juin 2018.

5. DISCIPLINE

- La partie « discipline » sera présidée par Jean-Baptiste Bretaudeau afin que François Aulbach ne participe pas aux débats pour ne pas se trouver au centre d'un conflit d'intérêts.
- Les sanctions prises ce jour ne figurent pas dans ce PV. En effet, dans le cadre du respect des données personnelles, la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) a imposé de ne plus publier de décisions disciplinaires sur le site du District, ouvert à tous.
- Un PV disciplinaire paraîtra sur Foot-Club, visible par les clubs et les sanctions prises à l'encontre des arbitres leur seront directement adressées par courriel avec copie à leur club.
- Un accusé de réception sera exigé.

Le Président de la SCA Metz : François Aulbach